

LE ROUBAIX-TOURCOIN

LA CONSTITUTION DU NOUVEAU MINISTÈRE

UNE CATASTROPHE AUX MINES D'ANZIN

Un Ministère de Spécialistes

Millerand a fait appel avant tout à des compétences. - L'unité d'action et de direction réalisée pour les Régions libérées.

Pour assumer la lourde besogne que le pays attend désormais du Gouvernement, pour rétablir l'équilibre économique et financier de la France, Millerand, le chef du nouveau Gouvernement, a fait appel avant tout à des travailleurs et à des hommes compétents.

Le président du Conseil a songé bien moins à faire des dosages, à prendre des «otages» dans les différents groupes du Parlement qu'à s'entourer de personnalités réputées pour leurs connaissances spéciales et leurs qualités de labeur.

Aux Régions Libérées, le nouveau ministre, qui est un grand administrateur, va centraliser tous les services de la Reconstitution Industrielle. Le ministre de la rue Saint-Honoré est M. Ogier, bien connu de nos réfugiés, qui a si souvent défendu comme directeur au ministère de l'Intérieur et qui, hier, préfet de la Meuse, secrétaire général des Régions Libérées, a mis plus que tout autre la main à la pâte; le choix est excellent.

Le système de Millerand apparaît dans toute sa clarté et toute sa logique. Au chevron de la France affaiblie, les forces éprouvées par cinq ans de luttes, il appelle une consultation de spécialistes. L'opinion publique, qui réclame des actes, des réformes et non des discours, accueillera avec faveur le nouveau Gouvernement.

M. Millerand, dans la matinée de lundi, m'a reçu quelques instants et m'a dit ses intentions pour les Régions Libérées: « Au ministre des Régions Libérées, l'autorité unique que vos compatriotes ont si souvent réclamée. Il n'est pas possible de maintenir la division des affaires entre son département et celui de la Reconstitution Industrielle.

« J'ai le désir d'arrêter mon choix sur la personnalité ayant la fermeté nécessaire pour rétablir aussi complètement que possible la vie économique et familiale dans nos départements du Nord et de l'Est, à qui la France est redevable d'avoir subi le choc cruel de la guerre et de l'invasion.

Une plainte des Commerçants

Certains ne peuvent toucher leurs avances. - La cherté de la vie s'accroît de ce fait.

Si, d'une certaine façon, nos Industriels n'ont pas trop à se plaindre de la manière dont leur sont consenties leurs avances sur dommages de guerre, il semblerait qu'il en est pas de même de la classe des commerçants-négociants de notre région.

Devant de tels exemples, on se demande en vertu de quels principes le Gouvernement a établi pareille classification arbitraire dont l'application est une des grandes causes de la vie chère dont nous souffrons tous.

Je m'explique: « Ne pouvant toucher d'avances sur leurs dommages, les commerçants, ruinés par la guerre, ont dû se résoudre à emprunter. Des prêts leur furent consentis, mais avec un intérêt qui varie de 6 à 7 et même 8 pour cent, ce qui est très élevé.

De tout cela, il résulte une situation déplorable pour un grand nombre de commerçants. Certains d'entre eux, sont particulièrement éprouvés. Parmi les plus atteints, nous citerons les épiciers, les marchands de vins, les marchands de cuir, etc... Ceux qui sont formés en sociétés ont particulièrement des avantages, car on les considère comme une seule individualité.

« Encore un exemple à citer: et qui fera mieux toucher du «dout tout» la stabilité du système financier actuellement en vigueur.

« Cette société n'a pu obtenir jusqu'à présent aucune avance totale de 400.000 francs, c'est-à-dire à peine un tiers du dommage subi.

Le Ministère MILLERAND est constitué

L'attribution des portefeuilles

Paris, 19 janvier. - A onze heures et demie, M. Millerand est arrivé à l'Élysée. A midi, en attendant son déjeuner, il a fait aux membres de la presse la déclaration suivante: « J'accuse de former le Cabinet.

« Le ministre de l'Intérieur et de la Justice: M. Lhopiteau. Sous-secrétaire d'Etat à la Guerre: M. André Leleux. Ministre de la Marine: M. Landry.

« Le ministre de l'Intérieur et de la Justice: M. Lhopiteau. Sous-secrétaire d'Etat à la Guerre: M. André Leleux. Ministre de la Marine: M. Landry.

« Le ministre de l'Intérieur et de la Justice: M. Lhopiteau. Sous-secrétaire d'Etat à la Guerre: M. André Leleux. Ministre de la Marine: M. Landry.

« Le ministre de l'Intérieur et de la Justice: M. Lhopiteau. Sous-secrétaire d'Etat à la Guerre: M. André Leleux. Ministre de la Marine: M. Landry.

« Le ministre de l'Intérieur et de la Justice: M. Lhopiteau. Sous-secrétaire d'Etat à la Guerre: M. André Leleux. Ministre de la Marine: M. Landry.

Des élections étaient contestées dans le Nord

Le Conseil de Préfecture s'est prononcé

Reuni sous la présidence de M. Emile Régner, le Conseil de Préfecture a, par un arrêt, annulé les élections municipales de la commune de Valenciennes.

Le Conseil de Préfecture a, par un arrêt, annulé les élections municipales de la commune de Valenciennes.

Le Conseil de Préfecture a, par un arrêt, annulé les élections municipales de la commune de Valenciennes.

Le Conseil de Préfecture a, par un arrêt, annulé les élections municipales de la commune de Valenciennes.

Le Conseil de Préfecture a, par un arrêt, annulé les élections municipales de la commune de Valenciennes.

Le Conseil de Préfecture a, par un arrêt, annulé les élections municipales de la commune de Valenciennes.

Une Catastrophe aux Mines d'Anzin

Pendant la remontée des ouvriers à la fosse Rouix, le treuil s'est rompu. - La cage tomba d'une hauteur de 250 mètres dans le puits inondé.

Une terrible et douloureuse catastrophe vient de se produire dans notre région minière. Elle s'est produite à la fosse Rouix dépendant de la Compagnie des mines d'Anzin, à Escouaun.

« L'extraction avait été reprise à cette fosse le 11 juin dernier. La production journalière ne dépassait guère 175 tonnes de charbon par jour, en raison de l'insuffisance des moyens d'exploitation dont disposait la Compagnie.

« L'extraction avait été reprise à cette fosse le 11 juin dernier. La production journalière ne dépassait guère 175 tonnes de charbon par jour, en raison de l'insuffisance des moyens d'exploitation dont disposait la Compagnie.

« L'extraction avait été reprise à cette fosse le 11 juin dernier. La production journalière ne dépassait guère 175 tonnes de charbon par jour, en raison de l'insuffisance des moyens d'exploitation dont disposait la Compagnie.

« L'extraction avait été reprise à cette fosse le 11 juin dernier. La production journalière ne dépassait guère 175 tonnes de charbon par jour, en raison de l'insuffisance des moyens d'exploitation dont disposait la Compagnie.

« L'extraction avait été reprise à cette fosse le 11 juin dernier. La production journalière ne dépassait guère 175 tonnes de charbon par jour, en raison de l'insuffisance des moyens d'exploitation dont disposait la Compagnie.

« C'est là, je le sais, la pierre d'a-

Alex WILL.

« C'est là, je le sais, la pierre d'a-

Alex WILL.

Alex WILL.